

DREAL Pays de la Loire
UD44
5 Rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 NANTES Cedex 2

Meyreuil, le 20 décembre 2024

Objet : Compléments d'informations pour l'instruction au cas par cas

Madame, Monsieur,

Dans le cadre d'une demande au cas par cas pour la construction de 10 abris à volailles sur parcours plein air, nous nous permettons, par ce courrier, de compléter le CERFA 14734*04.

Vous trouverez ci-après les compléments d'informations concernant :

Impacts potentiels du projet :

Le projet de construction d'abris à volailles n'a aucun impact sur la faune et la flore. Nos fondations sont légères (pieux visés) et ne présentent pas de modification notable des sols : le terrain après-projet restera donc identique au terrain avant-projet.

Raccordement et local technique :

La législation nous impose de détenir une autorisation d'urbanisme pour solliciter le gestionnaire de réseaux (ENEDIS) et par conséquent obtenir une proposition technique et financière (PTF) sur la solution de raccordement réalisable.

Ce n'est donc qu'une fois le permis de construire accordé, que nous pourrons effectuer la demande de raccordement. Nous ne pouvons donc pas vous communiquer d'éléments plus fiables à ce stade du projet. Cependant, il nous paraît utile de préciser que le projet n'est économiquement pas compatible avec une solution de raccordement sollicitant la mise en œuvre d'une nouvelle liaison au poste source ENEDIS : 100% de nos projets sont, à ce jour, réalisés avec une utilisation du réseau existant le plus proche.

La biosécurité de l'élevage :

Aujourd'hui, la majorité des élevages de volailles plein air manquent d'aménagements dans leurs parcours, ce qui se traduit par une concentration des animaux (et de leurs déjections) dans le bâtiment et en sortie de trappes. Le concept de l'abri à volailles a justement été pensé pour répondre à cette problématique. Grâce à l'aménagement des parcours par les abris, le déplacements des volailles est favorisé et l'occupation du parcours optimisé. De ce fait, les déjections sont ainsi mieux réparties, et le risque de contamination est dilué.

La mise en place de pics anti-perchage est également intégrée au concept afin d'empêcher les oiseaux migrateurs / prédateurs aériens de se poser et donc limiter les attaques et risques de contaminations. Ces systèmes de pics ont montré leur totale efficacité sur nos premières constructions, réalisées en avril 2021.

De plus, un espace de 1 à 2 cm est laissé entre les panneaux afin de permettre le passage de l'eau lors de petites intempéries : l'objectif étant de préserver la végétation sous les abris. Une gouttière est également présente en bas de pente afin d'éviter, en cas de fortes pluies, l'accumulation d'eau sous les abris (source de contamination) et éviter tout risques de pollution par lixiviation des déjections des volailles. Cette eau est dirigée vers des puits perdus d'une profondeur variable en fonction de la nature du sol pour permettre une bonne infiltration des eaux pluviales. La mise en place d'abris ne polluera donc pas les cours d'eau environnants lors de fortes pluies.

Enfin, un SAS 3 ZONES est positionné entre le parcours et l'extérieur de l'élevage dans le cadre du plan de biosécurité de l'élevage. Toute personne œuvrant sur le site d'élevage pour le compte de NOVAFRANCE Energy est équipée de protection jetable (combinaison, charlotte et de sur bottes) pour renforcer la biosécurité de l'élevage.

Susceptibilité du projet à porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager :

Notre projet n'aura pas d'impact paysager puisque la hauteur de nos abris (5 m) est à l'échelle du site d'élevage, la hauteur des bâtiments d'élevages présents sur le site est de plus de 5m.

L'ensemble du site d'élevage est assez arboré aux alentours, à l'exception du bord de route longeant le parcours ; notre projet englobe aussi un programme d'agroforesterie sur le parcours ainsi qu'en bordure de parcours, ce qui réduira considérablement la co-visibilité depuis la voie communale « la Métairie Renaud ».

Par ailleurs nos premières réalisations, construites en 2021, ont su démontrer que nos abris avaient une insertion paysagère harmonieuse au sein des élevages, leur hauteur étant inférieure ou comparable à celle des bâtiments déjà existants.

Zonage à risque, zone protégée :

Lors de la phase d'étude, nous recherchons les différents règlements d'urbanisme, zone à risque, zone protégée et autres contraintes de la commune du projet.

Pour ce projet, aucune zone à risque (humide, archéologie ou autres) n'est à observer sur les différents documents trouvés aux emplacements du projet.

Cf. 8.1 Annexes 6 à 9 - Plans avec zones

La défense incendie :

Il est important de préciser que NOVAFRANCE Energy prend à sa charge, si besoin, la mise en conformité du site en ce qui concerne la gestion du risque incendie, avec l'installation d'une réserve incendie de 120 m³. Cette réserve d'eau ne sera utilisée que pour limiter la propagation d'un éventuel incendie. Cette réserve incendie est placée de sorte à être dans un rayon maximum de 400m des abris, conformément aux préconisations du SDIS.

À noter que qu'avec une toiture de panneaux photovoltaïques produisant de l'électricité, les abris ne seront jamais directement arrosés par le SDIS.

Le lien entre l'éleveur et NOVAFRANCE Energy :

Lors de l'étape d'examen préalable au cas par cas, il est rarement demandé la description des responsabilités Eleveur - NOVAFRANCE Energy. Ces dernières sont précisées lors du dépôt du permis de construire. Cependant, vous trouvez ci-après quelques éléments sur notre démarche avec l'éleveur :

NOVAFRANCE Energy porte, développe, finance et construit le projet photovoltaïque. L'éleveur reste propriétaire et responsable du parcours de volailles. NOVAFRANCE Energy loue une partie de son parcours (emplacements des abris) durant 30 années.

Ce projet d'aménagement des parcours de volailles répond complètement au cahier des charges et à la réglementation du Bien Etre Animal. Ces démarches sont présentées et validées par les filières professionnelles, type Palso.

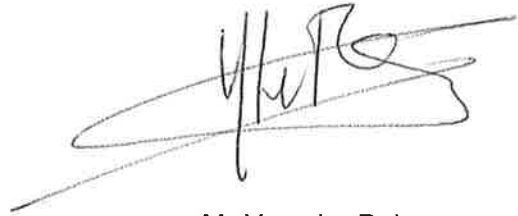
L'élevage :

L'élevage de la SCEA du PRE CLOS est un élevage de canards prêts à gaver, élevés dans 4 bâtiments.

25000 canards y sont élevés, soit 50000 animaux-équivalents, avec une surface de parcours de plus de 4 Ha. Un porter à connaissance sera très prochainement fourni à vos services pour mettre à jour la situation. La situation initiale était de 25000 canards prêts à gaver sur 4.3 Ha et reste identique.

En espérant que vous donnerez une suite favorable à notre demande d'exonération au cas par cas,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Mr Yves Le Bel

contactpc@novafranceenergy.com

